

Date de convocation : 2 juillet 2020

Date d'affichage : 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à 19 heures 15 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.

Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Guy DEQUIN, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Alain DEBEAUVAIS, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Patricia PEZET, Pierre-Albert PINGUET, Maïté ROUILLET, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI

Secrétaire de séance : Maïté ROUILLET

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

DELEGUES ELECTIONS SENATORIALES

Il est procédé à l'élection des délégués et leurs suppléants en application des articles L.288 et R.133 du Code Electoral.

Election des 3 délégués :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15	suffrages exprimés : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0	majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. David MICHEL : Quinze (15) voix

M. Claude MICHEL : Quinze (15) voix

M. Guy DEQUIN : Quinze (15) voix

M. David MICHEL, M. Claude MICHEL et M. Guy DEQUIN sont élus délégués au premier tour ont déclaré accepter le mandat.

Election des 3 suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15	suffrages exprimés : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0	majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Josette LECOINTE : Quinze (15) voix

Mme Sophie VATIGNEZ : Quinze (15) voix

M. Alain DEBEAUVAIS : Quinze (15) voix

Mme Josette LECOINTE, Mme Sophie VATIGNEZ et M. Alain DEBEAUVAIS sont élus suppléants au premier tour ont déclaré accepter le mandat.

REPARTITION DES BENEFICES 2019 – TERRES DE BOIS DES PUIITS

M. le Maire présente au Conseil municipal la liste des ayants-droits installés dans le Hameau de Bois des Puits à la date du 1er Janvier 2019. Après vérification de cette liste, il expose aux Conseillers le montant à répartir entre les ayants-droit.

Nombre d'ayants-droits : 61

Impôts locaux payés par la Commune : 2 126 €

Impôts locaux payés par les exploitants : 425.43 €

Frais fonciers : 2126.00 – 425.43 = 1 700.57 €

Loyers facturés en octobre 2019 : 10 088.68 €

Loyers impayés : 0 €

Loyers effectivement encaissés : 10 088.68 € – 0 = 10 088.68 €

Frais de gestion : 300 €

Total à répartir : (10 088.68 – 1 700.57 – 300) / 61 ayants-droit

8 088.11€ /61 = 132.59 €

Total par ayant-droit : 132.59 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette répartition des bénéfices.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité les commissaires de la Commission communale des impôts directs :

- Mme PEZET Patricia
- M. DEBEAUVAIS Alain
- M. DUMONTIER Stéphane
- M. MICHEL Claude
- M. LECOINTE Cédric
- Mme JUBERT Mauricette
- M. TRUJILLO Jean
- Mme FOLLAIN Liliane
- M. DORCHY Pierre
- Mme DESPEAUX Laurence
- M. FOULON Vincent
- M. DELAHAYE Alexandre

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES POUR LES LOTOS D'ASSOCIATIONS EXTERIEURES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une association extérieure à la Commune souhaite louer la salle des fêtes pour organiser un loto. Il propose de fixer un tarif, pour les associations extérieures à la Commune, de 250 € par loto + consommation électrique 0.10 €/kW. Le chapiteau de la Commune pourra être loué, au tarif de 50 € par jour. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte l'unanimité ces tarifs.

PROJET EOLIEN – PLAINE D'HADANCOURT

M. le Maire expose au Conseil municipal, qu'après une délibération favorable de la Commune le 15 janvier 2018 relative à l'implantation d'un parc éolien par la société OSTWIND, et après la réalisation d'une étude de faisabilité par la société OSTWIND pour permettre de déterminer le potentiel éolien sur le territoire de la Commune, autorisée par délibération du 31 janvier 2019, le secteur dit de « la Plaine d'Hadancourt » a été identifié comme étant le plus favorable. Par délibération du 24 janvier 2019, la Commune a décidé de se prononcer contre le développement d'un projet éolien dans le secteur dit de « la plaine de Pierrement », qui avait été proposé par un autre développeur. La Commune a ainsi souhaité conserver la maîtrise du développement éolien sur son territoire en se déclarant favorable à l'implantation d'un parc éolien uniquement dans le secteur de la « plaine d'Hadancourt ». C'est ainsi qu'une charte morale de partenariat a été signée entre la Commune et la société OSTWIND pour définir leur collaboration. Au vu de ces éléments, il est proposé au nouveau Conseil municipal de renouveler son avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le seul secteur dit de « la Plaine d'Hadancourt » par la société OSTWIND, afin de concentrer l'implantation éolienne dans un même secteur de son territoire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, renouvelle son avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le seul secteur dit de la « plaine d'Hadancourt » par la société OSTWIND et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches permettant la réalisation de ces points.

OPPOSITION PROJETS EOLIENS

M. le Maire informe qu'il y a encore de nombreux opérateurs qui souhaitent étudier de nouveaux projets éoliens, sachant qu'un projet est déjà en cours sur la Commune (plaine d'Hadancourt), et que d'autres projets sont également en cours sur des Communes voisines et impactant directement la Commune de Criquiers, il propose au Conseil municipal de ne donner suite à aucun autre projet. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité de ne donner suite à aucun autre projet éolien sur la Commune de Criquiers.

Au sujet des éoliennes, M. TRUJILLO demande quel est l'intérêt pour la Commune, le Maire explique donc que la Commune perçoit l'IFER (actuellement environ 14 000 €/an) ainsi que le fond de concours éolien mis en place par la Communauté de Communes afin de financer des travaux. Au total le bénéfice pour la Commune est donc d'environ 5 000 €/éolienne/an.

DEMANDE DU FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le 1^{er} Adjoint rappelle que le projet de réfection de voirie rue du Vergenet a été décidé par l'ancien Conseil municipal, il propose de demander le fond de concours éolien de la Communauté de Communes Aumale-Blangy (CCIAB) sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander le fond de concours éolien de la CCIAB pour le projet de réfection de voirie rue du Vergenet.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2020 – 2021

M. le Maire rappelle les tarifs appliqués pour les services périscolaires lors de l'année scolaire 2019-2020, soit :

- Cantine : 3 €/repas
- Garderie : 1.50 € / matin et 1 € / heure le soir
- Frais en cas de retards répétés des parents le soir : 3 €

Il propose de reconduire ces tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité les tarifs cités précédemment.

INDEMNITES DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire, après avoir énuméré les différentes délégations de chaque adjoint au Maire, propose de fixer leurs indemnités de la façon suivante :

- 1^{er} Adjoint, Claude MICHEL : 10.70 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint, Guy DEQUIN : 5 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 3^{ème} Adjointe, Josette LECOINTE : 4 % de l'indice terminal de la fonction publique
- 4^{ème} Adjointe, Sophie VATIGNEZ : 4 % de l'indice terminal de la fonction publique

Il rappelle que pour une commune comptant entre 500 et 999 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder aux Adjointes au Maire les indemnités mentionnées ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

- un questionnaire a été distribué aux personnes de 70 ans et plus afin de leur proposer des actions de la part de la Commune (sortie mensuelle en minibus pour faire des emplettes, cinéma, aide informatique et visite mensuelle d'un élu à domicile) et de sonder leurs besoins éventuels. Il y a eu très peu de retours à ce jour, le 1^{er} Adjoint fait remarquer que la municipalité fait son travail et que les habitants ne semblent pas solliciter d'autres besoins.

- l'Adjoint délégué à l'environnement s'est aperçu que des haies avaient été traitées au débroussaillant de haut en bas. Ces pratiques sont dégradantes pour l'environnement et c'est bien dommage. Les personnes concernées vont être contactées.

- une habitante de la Commune a proposé des idées pour dynamiser l'association sports et loisirs, comme par exemple l'organisation d'un cours de sport plus dynamique après le cours habituel pour attirer un public plus jeune. Tout en sachant que le jour de sport devrait être modifié car le vendredi soir n'est pas compatible avec la location de la Salle des Fêtes pour le week-end. Le Conseil municipal trouve la proposition très intéressante et un sondage sera envoyé aux habitants à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme PEZET propose l'organisation d'une marche pour nettoyer la nature

Fin de séance : 21 H 30

Maire, David MICHEL	Les Adjointes, Claude MICHEL	Guy DEQUIN	Josette LECOINTE	Sophie VATIGNEZ
Les Conseillers, Alain DEBEAUVAIS	Stéphane DUMONTIER	Mauricette JUBERT	Cédric LECOINTE	Fabrice MARCHANT
Patricia PEZET	Pierre-Albert PINGUET	Maïté ROUILLET	Jean TRUJILLO	Chantal ZERROUKI